



## AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

### *Éditorial du Président*



#### *Un budget qui tient compte des incertitudes de la période*

C'est dans un contexte toujours incertain, tant du point de vue international, national ou local qu'au plans économique, climatique, social, géopolitique, financier, que le Conseil régional a élaboré le Budget primitif (BP) 2024.

L'incertitude plane aussi sur les recettes régionales dont le Conseil régional ne maîtrise pas l'évolution et cette absence d'autonomie fiscale pèse sans doute sur la prise de décision. Le CESER soutient donc la présidente de Région et présidente de Régions de France dans son action auprès du gouvernement sur le sujet du financement des Régions.

La stratégie financière, précautionneuse et rassurante dans ce contexte incertain permet de maintenir un niveau d'investissements conséquent à 5,8 milliards d'euros dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2027. Le Conseil régional entend ainsi agir sur un périmètre large, au-delà des compétences historiques, pour répondre aux besoins des populations alors que le sentiment du retrait de l'intervention publique et du désengagement de l'État dans les territoires est toujours plus prégnant.

Dans la mesure où les perspectives à court terme d'augmentation des finances de la Région semblent inexistantes, le CESER insiste sur l'impérieuse nécessité d'innover, d'expérimenter et d'évaluer. C'est un impératif pour améliorer la gestion publique et la transparence de l'action publique auprès des citoyens, pour affronter l'ampleur des crises et problématiques contemporaines.

Conscient de la complexité des arbitrages à effectuer compte tenu de la diversité des problèmes à traiter dans des contextes aussi incertains, la société civile organisée au sein du CESER souhaite, par ses Avis, éclairer l'exécutif régional sur les enjeux identifiés en Occitanie, parmi lesquels, entre autres : la cohésion sociale et territoriale, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, l'équilibre démographique, le soutien aux filières économiques pour la souveraineté de notre région.

Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



**Bruno LAFAGE**  
Président de la Commission  
Finances - Politiques  
contractuelles - Europe - Suivi et  
Evaluation des politiques publiques



**Karen SERRES**  
Rapporteuse

Synthèse de l'Avis voté le 12 décembre 2023 et préparé par  
la Commission Finances - Politiques contractuelles - Europe - Suivi et Évaluation des politiques publiques

## Un contexte international et national incertain et peu porteur

La situation économique mondiale est peu dynamique en raison notamment du ralentissement de l'économie chinoise, et des conflits qui sévissent sur le continent européen et au Moyen-Orient. Au plan national, la France n'est pas en récession, la croissance s'affiche à 0,9 % sur l'année 2023, mais les perspectives de fin d'année sont peu enthousiasmantes en raison du ralentissement annoncé au quatrième trimestre (0,2 %) et d'une inflation projetée à 4,9 % pour 2024. De plus, les comptes publics sont dégradés par le poids de la dette nationale qui atteint un niveau record à plus de 3 000 milliards d'euros, soit 112,5 % du PIB.

## Trois enjeux majeurs identifiés en Occitanie

**Renforcer la cohésion sociale et territoriale** entre des départements en difficulté (4 départements du littoral présentent un taux de pauvreté autour de 20 %, c'est-à-dire supérieur à la moyenne nationale à 16 %) et des départements mieux lotis (Haute-Garonne et Aveyron) ; entre des territoires à haute valeur ajoutée, terres d'innovation et de recherche, et d'autres en difficulté et difficiles d'accès. L'Occitanie est une très grande région, 2<sup>e</sup> région après Nouvelle-Aquitaine en termes de superficie, composée de 13 départements où les mobilités revêtent une importance majeure. L'Occitanie est aussi d'une grande diversité économique et sociale : 2<sup>e</sup> région métropolitaine pour la création d'emplois, 2<sup>e</sup> région métropolitaine pour le taux de chômage. La formation des demandeurs d'emploi est capitale.



© R Picture - Région Occitanie

**Préserver la biodiversité et la ressource en eau** : l'Occitanie est un hot spot de biodiversité, la question de la ressource en eau potable est de première importance pour répondre à l'ensemble des usages et usagers (6 millions d'habitants, première région agricole de France, etc.). De plus, l'Occitanie est particulièrement vulnérable aux conséquences du



© Boutonnet Laurent - Région Occitanie

dérèglement climatique avec la redondance d'épisodes climatiques extrêmes comme les sécheresses, canicules, inondations. Ces événements ont un impact sur l'activité économique et agricole notamment dans les zones du littoral en raison de la montée des niveaux de la mer.



© Quignaux Frédéric - Qûisproduction

**Anticiper les évolutions démographiques** : l'Occitanie est 2<sup>e</sup> région métropolitaine pour le taux de croissance démographique. La région est très attractive avec 40 000 nouveaux habitants qui s'installent chaque année, un afflux massif de touristes en périodes estivales qui impacte l'environnement et les ressources, notamment en eau, un vieillissement de la population.



© Léo Arcangeli - Région Occitanie

Ces évolutions supposent des besoins en nouveaux services notamment sur les compétences régionales (lycées, transports, mobilités en particulier).

## L'équilibre général du Budget primitif 2024 à 3,5 milliards d'euros

**Des recettes de fonctionnement atones à 0,5 % :** la moindre progression du produit de TVA, l'érosion des dotations d'État, l'érosion du produit des cartes grises et de la TICPE, ressources indexées sur la consommation d'énergie fossile, expliquent la quasi-stagnation des ressources.

**Des recettes recentralisées variables et contraintes :** les deux principales recettes, TVA et TICPE, dépendent de la conjoncture nationale, les dotations d'État dépendent des choix du gouvernement, les fonds européens de l'Union européenne et de l'État français. Le seul levier fiscal dont disposent les Régions porte sur l'immatriculation des véhicules via la taxe sur les cartes grises. Depuis la réforme fiscale de 2021 et le remplacement de la fraction de CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) par une part de TVA dans les budgets régionaux, les ressources des Régions sont déconnectées de l'activité économique du territoire. Le CESER regrette d'autant plus cette évolution que les Régions sont compétentes en matière de développement économique et ne perçoivent plus directement les effets de leurs investissements dans les politiques publiques déployées en ce domaine.

**Une continuité dans la stratégie financière prudentielle :** la collectivité est constante dans sa quête, depuis 2016, de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la dette (hors période Covid) pour consolider l'autofinancement brut autour de 500 millions d'euros. Pour ce faire, le niveau des dépenses de fonctionnement baisse de - 1,2 % et les dépenses d'investissement de - 400 millions d'euros dans le Plan Pluriel d'Investissement qui passe de 6,2 milliards d'euros à 5,8 milliards d'euros dans le BP 2024. L'enjeu étant aussi de conserver une capacité de désendettement autour de 7 années pour conserver des marges de manœuvre financières en cas d'éventuelles nouvelles crises, la collectivité inscrit une baisse d'autorisation d'emprunt de - 61,9 milliards d'euros dans le BP 2024.

Par souci de prudence également, les prévisions de recettes de TVA sont estimées à 4 %, c'est-à-dire en dessous de l'estimation de l'État (4,5 %), laissant espérer des marges de manœuvre supplémentaires en fin d'année si l'estimation de l'État se concrétise.

### ✓ Les points positifs salués par le CESER

**Des démarches évaluatives innovantes :** après l'élaboration d'un Budget vert dont l'objectif est de mesurer l'impact sur le climat des politiques publiques mises en œuvre, le CESER salue l'annonce de l'expérimentation d'un Budget sensible au genre dans le sport.

L'objectif est d'observer si les investissements régionaux dans le domaine du sport sont plus favorables à un genre, et génèrent, ou pas, des inégalités de traitement entre les femmes et les hommes.



**Le maintien et le développement des dispositifs de soutien à l'activité, au développement territorial, à la recherche :** en matière économique et agricole, les différents contrats de filières et dispositifs d'aides représentent des soutiens financiers qui sont maintenus dans le BP 2024. Au plan de l'aménagement des territoires, les contrats territoriaux s'inscrivent aussi dans la continuité. Dans le domaine de la Santé, le dispositif « Ma Santé, Ma Région » se poursuit. Il en est de même en matière d'enseignement et de recherche.

**Le développement de nouveaux services et dispositifs :** dans l'enseignement supérieur, le déploiement du dispositif « Développer les innovations pédagogiques » est salué, ainsi que l'ouverture à l'Économie sociale et solidaire des Pass Transformation Écologique et Contrats Entreprises d'Avenir. À noter également, l'entrée de nouvelles filières : la filière pêche ou la filière cinématographique.

### ✗ Les points négatifs

**La baisse des financements sur des compétences majeures, et vecteurs d'inclusion sociale :** le budget 2024 annonce une baisse de - 7 % sur l'éducation, l'Orientation et la Jeunesse et de - 22 % sur le budget de la formation continue et l'apprentissage, projection qui pourra toutefois être révisée lorsque les décisions relatives aux réformes nationales en cours (Loi pour le plein emploi, financement du Plan d'Investissement dans les compétences) seront arrêtées.

**Un manque de visibilité sur l'évaluation des dispositifs financés et des politiques engagées :** à titre d'exemple, en matière agricole, l'évaluation de la politique d'installation est incomplète ; dans l'enseignement supérieur, une évaluation ou un bilan des campus connectés et des innovations pédagogiques serait bienvenu.

Un manque de visibilité sur la Stratégie REPOS et sa trajectoire, le Plan habitat durable, l'inclusion numérique, le Plan eau et la déclinaison régionale du Plan stratégique national de la PAC, les crédits d'intervention sur la politique d'éducation, d'orientation et jeunesse.

## Préconisations

**Rendre lisible la stratégie d'évaluation :** l'argent public étant devenu rare et cher, les marges de la Région étant quasiment inexistantes pour augmenter ses ressources, l'évaluation des politiques apparaît plus que jamais nécessaire pour s'assurer de l'efficacité des dispositifs financés. Le CESER, tout en saluant l'impulsion de démarches évaluatives innovantes, souhaite être associé à la politique d'évaluation du Conseil régional, conformément au rôle que le législateur lui a confié.

**Rendre lisible la stratégie d'investissement :** au-delà de l'évaluation, l'anticipation des investissements est également une impérieuse nécessité pour atteindre les objectifs de « décarbonation » et atténuer les effets du dérèglement climatique. L'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique impliquerait par exemple d'anticiper l'élévation du niveau des mers et ses conséquences sur l'activité du littoral, notamment portuaire, ou encore d'anticiper les conséquences des canicules, sécheresses et inondations sur l'agriculture et l'accès à la ressource en eau potable.

Une présentation de la trajectoire des investissements se justifie d'autant plus que le Conseil régional a revu à la baisse sa prévision pluriannuelle des investissements de 400 millions d'euros, évolution qui semble peu compatible avec le respect des engagements pris dans le cadre de la stratégie du Conseil régional en faveur des investissements pour la neutralité carbone.

**Faire aboutir la nécessaire réforme des finances régionales :** l'architecture actuelle des finances des Régions apparaît dépassée au regard des problématiques et des enjeux à relever. Les recettes sont en effet assises principalement sur la consommation (TVA) et la consommation d'énergie fossile (TICPE, cartes grises), en contradiction avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre par ailleurs affichés par la Région dans sa stratégie REPOS, et par l'État dans la Stratégie nationale bas carbone. Aussi, le CESER soutient sans réserve l'action de la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et présidente de Régions de France, dans son action de lobbying auprès du Gouvernement pour en revoir les fondements.

### CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

#### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

#### Site de Montpellier

201 Av. de la Pompiègne  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>  
Chargée de mission : Sandra IMBERT ■ [sandra.imbert@ceser-occitanie.fr](mailto:sandra.imbert@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 92  
Secrétariat : Vitrigny CAM ■ [vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr](mailto:vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr) ■ +33 5 62 26 94 82